



## Une impression du site internet est t'elle valable juridiquement

Par **Johnbrego\_old**, le **04/09/2009** à **18:38**

Bonjour,

J'aimerais savoir si une simple impression d'une page trouvée sur un site d'un FAI ,avec l'adresse citant la source est t'il valable Juridiquement .

Plus exactement dans mon cas , ma souscription chez mon FAI s'est faite a distance et donc n'ai jamais reçu de contrat initial , bien que J'ai un abonnement très haut débit .

Sur son site dans l'espace "mon compte" il promet comme avantage :

Surf 24H/sur 24 -Trés haut débit -PING préformant pour les jeux en réseaux .

Par ailleurs , son appellation du Haut débit s'arête à 20 Mégas , donc je considère que je devraisavoir plus que 20 Megas

Ce qui pour moi n'a pour ainsi dire jamais été le cas , pour les 3 Engagements .

[s]Mes questions[/s][fluo][fluo]

Donc ces engagements pris par mon FAI sur sonsite ,vis a vis de moi, dans mon propre espace perso, ont t'ils valeurs contractuelles devant un tribunal ??.

2) Et dans ce cas dois je obligatoirement le faire constater par huissier  
**(mais faut payer.. Combien ça peut couter???)**[fluo][fluo]

3) ou bien simplement imprimer les pages du site est t'il suffisant , , si je veux que cela ai une

valeur Juridique !!!

Merci de vos éclaircissements

Par **Johnbrego\_old**, le **26/09/2009** à **23:07**

Bonjour a tous ,

N'ayant pas eu vraiment de réponses à cette question j'ai fait constater par Huissier